



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**POINTE-NOIRE, 18 JUIN (RPDH) La Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) et l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) organisent du 23 au 24 juin prochains à Brazzaville, un forum « national multi acteurs sur les initiatives climatiques et la gestion durable des forêts au Congo-Brazzaville » dans le dessein de mener une réflexion et imaginer des solutions durables aux défis susceptibles d'hypothéquer la mise en œuvre effective des exigences de la gouvernance forestière.**

Cette rencontre regroupera les ONG, les organisations internationales actives dans le domaine de la gouvernance forestière et climatique, les compagnies d'exploitation forestière et les institutions et/ou acteurs publics nationaux en charge des questions forestières dans le pays.

L'événement est intitulé « forum national multi-acteurs sur les initiatives climatiques et la gestion durable des forêts ». Ce forum s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Consolider la bonne gouvernance, lutter contre les illégalités** », en lien avec le programme « Forêts, Gouvernance, Marchés et Climat-FGMC » financièrement soutenu par l'Agence britannique de développement (FCDO) du ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth. Sur le plan technique, la RPDH et l'OCDH bénéficient de l'appui de Fern, une OSC européenne chargée de coordonner les activités des ONG au niveau de l'Europe sur les questions forestières.

Pays à fort potentiel forestier avec une superficie de plus de 20 millions d'hectares soit plus de 60 % de la superficie totale, le Congo-Brazzaville expérimente une nouvelle gouvernance forestière basée essentiellement sur une gestion concertée, participative et inclusive des ressources forestières comme cela est résumé par la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier.

Il s'agit pour le pays d'Afrique centrale de réaffirmer son ancrage dans les mécanismes internationaux dont il est partie prenante, à l'instar de l'Accord de partenariat volontaire (APV), l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), le Partenariat Forestier et le Programme d'accompagnement au changement (PACO).

Cet engagement visent surtout à faire de l'exploitation des ressources forestières une opportunité pour l'amélioration des conditions de vie des

communautés locales et populations autochtones (CLPA), elles qui, depuis des lustres, témoignent la parfaite illustration du paradoxe de la richesse.

Et dans un contexte où le secteur bois ne contribue qu'à près de 5 % au PIB, le Congo tient à accroître cette contribution afin de mener à bien sa politique de diversification de son économie jusqu'ici très dépendante du pétrole (environ 80 % du budget national).

### **Lever les hypothèques à l'application des lois**

Des ambitions qui peinent à se traduire dans les faits, tant les textes ne sont que très faiblement appliqués par les parties prenantes. En effet, des rapports d'ONG et d'institutions tant nationales qu'internationales font état de ce que les illégalités forestières demeurent entières sur toute l'étendue du territoire national.

Le non-respect des cahiers de charges, le mauvais usage du Fonds de développement local (FDL), l'abandon du bois, les violations flagrantes des droits des travailleurs et bien d'autres pratiques illégales donnent l'impression qu'en dépit de la pertinence des textes et politiques, le secteur forestier congolais est sous l'emprise d'un cartel s'enrichissant au détriment du pays et de ses populations.

Parmi les causes de cet état de fait se trouvent en bonne place le non-respect par les sociétés de leurs obligations conventionnelles, l'absence de suivi effectif des pouvoirs publics, la corruption, le trafic d'influence, l'impunité, mais surtout l'absence des textes d'application des lois adoptées.

Pour la RPDH et l'OCDH, il est plus que temps de débattre de tous ces maux qui minent le secteur forestier devant toutes les parties prenantes à l'effet de trouver des solutions concertées, concrètes, mais surtout durables aux hypothèques à l'application effective des textes en matière forestière.

Créée en 2003 à l'initiative de Christian Mounzéo, son actuel coordonnateur national, la RPDH est une ONG spécialisée dans la défense, et la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et le suivi des politiques publiques.

L'OCDH pour sa part fut créé en 1994 par des jeunes juristes, enseignants et journalistes congolais afin de promouvoir et défendre les droits humains au Congo.

Contact presse :

**Christian MOUNZEO, Coordonnateur National de RPDH, Tél : +242 05 019 8501**

**Nina KIYINDOU, directrice exécutive de l'OCDH, Tél. : +242 05 5379264**